

Comité de Programmation de l'ONE

**Avis n° 4,
portant sur la modification du Décret de l'ONE -
R.O.I. du Comité de programmation**

Mai 2018

Préambule

Sur les 15 membres (30, mais 15 effectifs et 15 suppléants) du Comité de programmation, 7 étaient présents et habilités à voter valablement, ce 22 mai 2018.

Le quorum n'était donc pas atteint.

Avis du Comité de programmation sur la modification du Décret (article 22/5) du 17 juillet 2002 portant réforme de l'ONE relative au Règlement d'Ordre Intérieur du Comité de programmation

Moyennant certaines corrections de pure forme dans le corps du décret, le commentaire ou l'exposé des motifs, telles que les mots « doit être présent » à remplacer par « doivent être présents » à l'article 22/5, §1^{er}, alinéa 1, le Comité de programmation, siégeant sans que le quorum ne soit atteint, remet un avis positif sur la proposition de modification du décret le concernant.